Accusé de réception en préfecture 095-219500600-20251006-251-2025-Al Date de télétransmission : 08/10/2025 Date de réception préfecture : 08/10/2025

	DEPARTEMENT
	VAL D'OISE
Al	RRONDISSEMENT
	ARGENTEUIL
	CANTON
	TAVERNY
	COMMUNE
	BESSANCOURT

## REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

N°251/2025

Arrêté portant attribution des délégations de fonction et de signature à Madame Vanessa BOURDAIS, 4° Adjointe au Maire

## La Maire de Bessancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération n°03-03-10-25 en date du 3 octobre 2025 constatant l'élection de Madame Vanessa BOURDAIS en qualité d'Adjointe au maire,

Vu la délibération n°02-03-10-25 du 3 octobre 2025 fixant à 7 le nombre d'Adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Vanessa BOURDAIS 4ème Adjointe au maire,

Considérant que cet arrêté de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité de la Maire,

## ARRETE:

**Article 1**: En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Vanessa BOURDAIS, 4ème Adjointe au maire est déléguée à la santé et au handicap pour intervenir dans les domaines suivants :

- Suivi de l'activité médicale et paramédicale sur le territoire communal en vue notamment de son développement
- Développement des actions de prévention en lien avec la présente délégation
- Suivi des projets santé et promotion des actions en faveur de la santé et lutte contre les déserts médicaux
- Le développement d'actions en faveur de l'handicap

Article 2 : Cette délégation entraine délégation de signature pour les documents cidessous :

- Courriers aux habitants et aux partenaires en lien avec la délégation.
- Les bons de commande de plus de 500 € relatif en lien avec la santé et le handicap

Accusé de réception en préfecture 095-219500600-20251006-251-2025-Al Date de télétransmission : 08/10/2025 Date de réception préfecture : 08/10/2025

Article 3 : La signature de Madame Vanessa BOURDAIS sur les actes pris dans le cadre de ces délégations de fonction et de signature devra être précédée de la mention : « Pour la Maire et par délégation, Madame Vanessa BOURDAIS, 4ème Adjointe déléguée à la santé et au handicap ».

**Article 4 :** Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité de la Maire et sont révocables à tout moment. Madame Vanessa BOURDAIS rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonctions et de signature.

**Article 5**: Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière Principale

Notifié à l'intéressé, inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché aux lieu et place ordinaires.

Fait à Bessancourt, le 6 octobre 2025

Nathalie DERVEAUX

Maire de Bessancourt

Notifié le : 6814.0.125

Signature de l'intéressé :

Affiché le :.....

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy- Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.